

## LA DONATION IVOIRIENNE

Un mèl est diffusé cycliquement en France. Son auteur présumé, un certain **Claude GUILLETTE**, 70 ans, indique être atteint d'un cancer de la gorge et affirme que les jours lui sont comptés. Il souhaite offrir un héritage de près de 4 millions de dollars canadiens.

Les personnes qui mordront à cet appât grossier se verront réclamer par **M<sup>e</sup> Kouassi LOUKOU**, notaire à Abidjan, les frais suivants :

- ↪ 315 € de certification de l'acte de donation ;
- ↪ 285 € de certification de l'acte notarial ;
- ↪ 390 € d'autorisation du Ministère de l'économie et des finances.

Ce règlement doit intervenir par le biais de **Western Union**. Au préalable, différents éléments personnels auront été fournis : numéro international de compte bancaire, photocopie de la pièce d'identité...

Au final, de grosses ficelles qui, sur le nombre de consommateurs contactés, permettront d'alimenter une arnaque internationale.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménigoute (arnaques@live.fr).

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**